

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 899

présenté par
Mme de Vaucouleurs et Mme Bannier

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 12 du présent projet de loi.

Les personnes conçues par assistance médicale à la procréation avec tiers donneur peuvent en effet avoir accès aux données identifiantes du donneur mais celui-ci ayant au préalable déjà autorisé l'accès à son identité au moment du don.

Soumettre l'accès à cette information à un nouvel accord du donneur reviendrait à créer une inégalité entre deux enfants nés de PMA. Pour forcer le trait on pourrait ainsi avoir au sein d'une même fratrie un enfant qui peut avoir accès à cette information et son frère ou sa sœur qui le souhaiterait mais ne pourrait y avoir accès.